

Séance ordinaire du 30 Mars 2015

001 – Approbation du Compte Administratif 2014 de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		141 909.07	68 992.83		68 992.83	141 909.07
Opérations de l'exercice	353 618.49	517 627.61	416 113.84	495 740.34	769 732.33	101 3367.95
Totaux	353 618.49	659 536.68	485 106.67	495 740.34	838 725.16	1 155 277.02
Résultats de clôture		305 918.19		10 633.67		316 551.86

Besoin de financement

10 633.67

Excédent de financement

Restes à réaliser

62 616.52	
-----------	--

Besoin de financement

51 982.85

Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement

51 982.85

Excédent total de financement

51 982.85
253 935.34

Au compte 1068(investissement) excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

002- Clôture exercice 2014 Affectation des résultats de la Commune

A la clôture de l'exercice 2014 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 305 918,19€.

Une somme de 51 982,85€ sera affectée au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le solde de 253 935,34€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2015.

004 - Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		23 977.33		66 247.16		90 224.49
Opérations de l'exercice	82 265.74	80 105.97	9 444.29	11 526.26	91 710.03	91 632.23
Totaux		104 083.30		77 773.42		181 856.72
Résultats de clôture		21 817.56		68 329.13		90 146.69

Besoin de financement

--

Excédent de financement

68 329.13

Restes à réaliser

--	--

Besoin de financement

--

Excédent de financement
des restes à réaliser

68 329.13

Besoin total de financement

--

Excédent total de financement

90 146.69

--

21 817.56

Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

005- Clôture exercice 2014 - Affectation des résultats du Service des Eaux

A la clôture de l'exercice 2014, et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 21 817,16€.

Ce solde de 21 817,16€ sera reporté au budget primitif 2015.

006- Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2014 du Service des Eaux et de la Commune dressés par M. le Percepteur

007 – Le taux des contributions directes augmente de 1% en 2015

008 – Budgets primitifs Commune et Service des Eaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les budgets primitifs présentés par le Maire qui se résument ainsi :

Budget communal

En investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 289 563.52€

En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 641 603.84€

Budget du Service des Eaux

En investissement les dépenses s'élèvent à 10 204€ et les recettes à 78 796.86€

En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 98 521.56€

Travaux d'investissement prévus en 2015 dans le Service des Eaux :

- Capots château d'eau : 2 500€
- Bornes à incendie : 3 000€^e
- Compteur intermédiaire aux Maisons du Bois : 4 000€
- Opérations d'ordre : 704€

Travaux d'investissement inscrits au budget communal 2015 (Montants TTC):

Plaques des noms de rues et numéros maisons (hameaux) : 2 300€

Eclairage public bourg : 4 300€

Travaux forêt 2015 : 8 904€

Voirie 2015: 124 549€

- Mobilier salle des fêtes : 2 200€
- Bâtiments communaux : pignons toitures : 37 800€
- Réaménagement anc boulangerie : 8 000€
- Eglise vitraux : 21 100€

Auxquels s'ajoutent des travaux non achevés en 2014 et des remboursements d'emprunts.

-

009- Les tarifs de la cantine scolaire augmentent au 01/03/2015 : ils passent de 2,80€ à 2,90€

010- Les tarifs du service des eaux augmentent de 2%

Le droit au branchement passe de 68.31€ à 69.68€

Le prix du m³ :

- de 0 à 500m³ : passe de 1.09€ à 1.11€
- plus de 500m³ : passe de 0.81€ à 0.83€

011- Amortissements du Service des Eaux :

Les investissements réalisés dans le service des eaux en 2014 : l'hydraulique sur conduite de refoulement et le remplacement des huisseries à la station de pompage seront amortis à partir de 2015 sur 5 ans

012- Travaux de voirie communale 2015- Convention avec Nièvre Ingénierie

Le conseil a décidé de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de voirie communale 2015.

Une convention est passée avec Nièvre Ingénierie. Elle fixe le montant de la prestation à 2 100 € HT pour 30 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

013- La DCE 2015 sera demandée pour les travaux de voirie

014- Travaux ONF 2015 le conseil municipal accepte les travaux sylvicoles prévus par l'ONF sur les parcelles 7 pie et 16 pie pour un montant de 8.094.31 € HT

015- Noms de rues attribuées en 2014 dans le bourg de Crux la Ville

- Route des Comtes de Damas : du croisement D34 x D181 à la place de la Mémoire.
- Route de l'Ouche aux Chiens : sur la D256 entre la place de Résistance et la D34
- Route des Champarts : le long de la VC 1 de la place de la Résistance à la D34
- Rue du Tarabon : à droite à partir de la route des Champarts en allant en direction de St Révèrien
- Place de la Mémoire : située autour de l'église St Nazaire et St Celse
- Rue du Docteur Léveillé : relie la place de la Résistance et la place de la Mémoire
- Route des étangs : sur D181 entre la place de la Mémoire et la sortie du village direction Bazolles
- Rue de la Grand' Fontaine : de la place de la Mémoire à l'intersection avec la D181 direction Bazolles
- Route du Bourguéault : sur D 256 du croisement D 181 x D 256 à la sortie du village direction Corbigny
- Rue des Parrots : du croisement D256 x D181 à la rue de l'Autrevelle
- Rue de l'Autrevelle : de la place de la Mémoire près de l'agence postale, au lieu-dit l'Autrevelle.

016- Le conseil comme chaque année sollicite les redevances pour occupation du domaine public. Elles s'élèvent à 197€ pour ERDF et à 673€ pour France Télécom.

019- Affouages sur pied le long de la VC 11 le conseil municipal a décidé de faire faire des affouages sur pied sur une largeur de 6 mètres en bordure de la parcelle 15, le long de la voie communale N°11 de la Come à Viard pour assainir la voie communale N°11.

020- Création de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures

Par délibération en date du 30 mars 2012, le conseil avait instauré l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) au profit des agents communaux.

Cette indemnité sera remplacée par l'Indemnité d'exercice des missions des préfecture à compter du 01 juin 2015.